

Elections européennes du 9 juin 2024

En France, les élections européennes ont lieu le 9 juin 2024. Tout.e citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration ou depuis l'étranger si certaines conditions sont respectées.

81 députés européens seront élus en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 membres, contre 705 actuellement.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de députés dépend du nombre de votes recueillis par leur parti. En France, les listes sont fermées, les électeurs ne peuvent donc pas changer l'ordre des candidats sur les listes.

Pour en savoir plus sur les élections européennes, [cliquez ici !](#)

Inscriptions sur les listes électorales

[3 mai 2024 : date limite pour s'inscrire sur les listes électorales]

Les électeurs ont jusqu'au vendredi **3 mai 2024** pour s'inscrire sur les listes électorales pour prendre part aux élections européennes de 2024. Une démarche qui peut s'effectuer directement auprès de la mairie, ou encore plus facilement, en ligne grâce au portail <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>. A noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au mercredi **1er mai 2024**.

Pièces à fournir :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné (cerfa 12669 * 02 pour les citoyens français et cerfa 12671 * 02 pour les ressortissants de l'union européenne)
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un (des) justificatif(s) suivant(s) :
 - Si Pénestin est votre domicile : une facture datant de moins de 3 mois d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, etc.
 - Si Pénestin est votre résidence secondaire : deux derniers avis de taxes foncières

Pensez également à effectuer une procuration en cas d'empêchement.

Pour plus de renseignement, consultez le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h

Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45

Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45

Jeu : 9h - 12h

Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45

Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00